

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1525/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions antérieures par un conducteur des travaux publics de l'Etat

n° 69-1525/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
24 octobre 1969

Numéro JO  
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro  
10 novembre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour combter du 8 octobre 1969, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Travaux publics (Ministère des Travaux publics et du Port), par M. Pierre -Duverneuil, conducteur des Travaux 2410publics de l'Etat, 9° échelon.